



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La voiture est devenue un outils social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représente une part trop importante des blessés, des tués sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégradée.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en terme de savoir être, savoir faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologique.

Vous devrez également vous situer en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissance et de capacité pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'ÉPREUVE THEORIQUE GENERALE (LE CODE)

Pour passer l'examen du code, il faut avoir 17 ans minimum si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Vous vous rendez seul à cet examen. L'adresse du centre d'examen sera inscrite sur la convocation. L'examen dure environ 30 minutes. Vous obtiendrez votre résultat 24 heures plus tard, par mail.

Le jour de l'examen pensez à apporter votre carte d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.

L'EXAMEN PRATIQUE (LE PERMIS DE CONDUIRE)

Pour se présenter à l'examen du permis de conduire, il faut avoir minimum 17 ans ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes, dont 25 minutes de conduite effective.

Vous obtiendrez votre résultat le lendemain de l'épreuve sur le site : RDV permis.

Vous vous rendez seul à cet examen. L'adresse du centre d'examen sera inscrite sur la convocation.

Le jour de l'examen pensez à apporter votre carte d'identité et pour les conduites accompagnées (AAC) vous présenterez, par le biais de votre attestation de fin de formation initiale, votre date du RDV préalable.

Cet examen a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Elle est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous devez faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,
- suivre un itinéraire en vous guidant, de manière autonome, pendant environ 5 minutes,
- réaliser une manœuvre comprenant une marche arrière, un freinage pour s'arrêter avec précision,
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours,

- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs,
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur du permis retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable depuis le site RDV Permis. Ce sera votre permis provisoire.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire définitif.

Ce document est valable 4 mois.

Vous aurez un crédit de 6 points sur votre permis de conduire.

Afin de recevoir votre permis définitif, suivez les démarches depuis le site de l'ants.

